

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 13380  
Numéro SIREN : 483 346 276  
Nom ou dénomination : 1818 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 111262

CERTIFIÉ CONFORME



**1818 IMMOBILIER**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 74 000 euros  
Siège social : 115, rue Montmartre - 75002 Paris  
483 346 276 RCS Paris  
la « Société »

## **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août à 9 heures, au siège social,

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, Société anonyme au capital de 129 048 296,30 euros et dont le siège social est situé 115, rue Montmartre, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 306 063 355, représentée par son Directeur Général, Monsieur Georges Eric NIVELLEAU de la BRUNIERE, agissant en qualité d'associé unique de 1818 IMMOBILIER,

**Rappelle** au préalable que, conformément à l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19, les délais d'approbation des comptes sont prorogés de 3 mois, soit jusqu'au 30/09/2020.

**A pris** les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui se soldent par une perte de -88 373,88 euros, approuve lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldent par une perte de -88 373,88 euros, décide d'affecter l'intégralité en report à nouveau qui passe de -136 146,31 euros à -224 520,19 euros.

L'Associé unique reconnaît qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- En 2019 au titre de 2018, aucun dividende n'a été versé.
- En 2018 au titre de 2017 : 31 820,00 euros de dividendes, soit 43 euros/action
- En 2017 au titre de 2016 : 59 940 € de dividendes, soit 81 €/action,

### **TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.



#### QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir analysé la situation de la société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuvés ce jour :

- constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2019,
- décide de ne pas dissoudre de façon anticipée la société.

L'associée unique, par application des dispositions de l'article L 225-248 alinéa 2 du Code de commerce, prend acte que :

- la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire le 31 décembre 2022, de régulariser la situation ;
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

#### CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

A Paris, le 28 août 2020,



L'associé unique, **NATIXIS WEALTH MANAGEMENT**,  
Représentée par Monsieur George Eric NIVELLEAU de la BRUNIERE,  
Directeur Général